



Saint-Romain-le-Puy

## **ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A Mme Pauline BAROUX**

### **Arrêté n°2026-052**

Le Maire de la Commune de **SAINT-ROMAIN-LE-PUY**

Vu les articles L. 2122-30, R. 2122-8 et R. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code civil, notamment ses articles 34 à 101-2,

Vu l'arrêté n°2025\_05\_13, en date du 2 juin 2025, de nomination au grade d'Adjoint Administratif de Mme Pauline BAROUX,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public,

### **ARRÊTE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Selon les dispositions de l'article R 2122-8 précité, il est donné délégation de signature à Mme Pauline BAROUX, Adjoint Administratif, fonctionnaire titulaire, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints délégués pour :

- Apposition du paraphe sur les feuillets des registres des délibérations et des arrêtés municipaux,
- Délivrance des expéditions du registre des délibérations et des arrêtés municipaux,
- Réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants,
- Certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,
- Légalisation des signatures, dans les conditions prévues à l'article L 2122-30 (l'administré doit être connu de l'agent, ou accompagné de deux témoins connus),
- Transcription et mention en marge de tous les actes ou jugements sur les registres de l'état civil et établissement de tous actes relatifs à ces déclarations,
- Rectification des erreurs matérielles entachant les énonciations et mentions apposées en marge des actes de l'état civil listés à l'article 1407 du Code de procédure civile,
- Actes relatifs au recensement militaire
- Certificats d'adressage
- Convention de prêts et de location de salles municipales

#### **Article 2**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée, inscrit au registre des actes, et publié au recueil des actes administratifs,

**Article 3**

Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- au représentant de l'Etat,
- au Procureur de la République ;

et notifié à l'intéressée

A Saint-Romain-le-Puy, le 14 avril 2026

*notifié le 16 avril 2026*



Le Maire,

André GACHET

